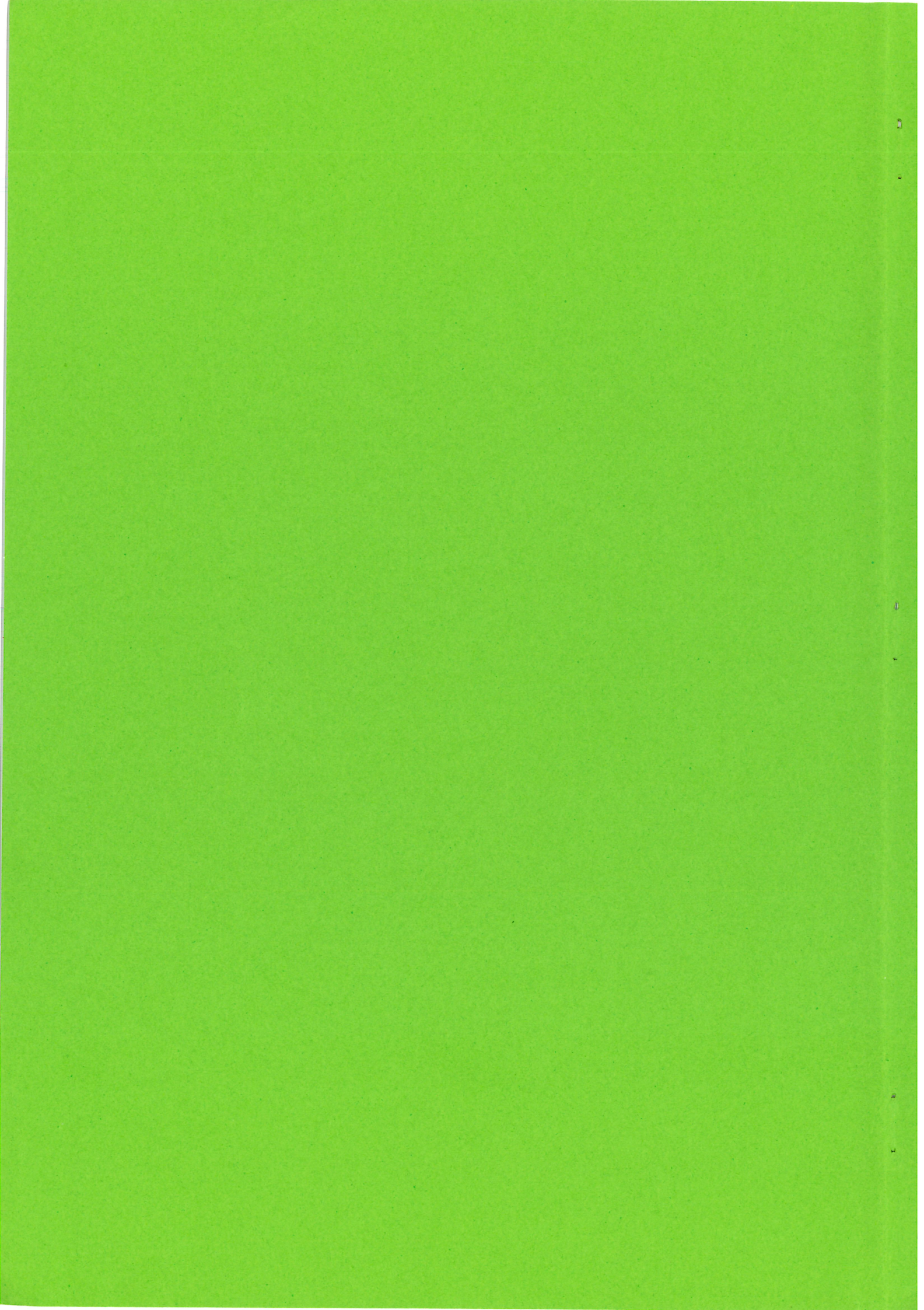


BUSSAC info



N° 63

PREMIER TRIMESTRE 1997



SOMMAIRE

BUSSAC INFO

BULLETIN MUNICIPAL
D'INFORMATION

N° 63

PREMIER TRIMESTRE 1997

Responsable de la publication:
Guy Chapuis.

Rédacteur en chef:
M.C. Pommier

Comité de rédaction:
M.C. Allinand, M.J. Chapuis, B.
Gaillard.

ISSN : 0776-2246

3 Editorial

Informations municipales

4 Conseil municipal du 27 février 1997

Conseil municipal du 25 mars

9 Info C.C.A.S.

Informations locales

10 Etat civil - Association Mélodie

11 Photos-travaux

13 Bref et vrac

14 Nouvelles de la bibliothèque

15 Un siècle et demi d'école

20 Les enfants de l'école racontent

La parole aux lecteurs

22 Le temps qui passe

Foyer rural

23 Le mot du président, assemblées générales de la Fédération
des Foyers ruraux.

24 Football

25 3^{ème} rando VTT

26 Tennis de table

27 Gymnastique volontaire

28 Couture, jumelage

En couverture : Début des travaux de ravalement à l'église

*Jeune femme
recherche heures de repassage
sur Bussac
Tel. 05 46 93 17 05*

Quelques terrains à bâtir (environ 1000 m²)

sont encore disponibles
dans la 2^{ème} tranche du lotissement communal,
**Chemin des Grands Champs
en plein centre bourg.**

Se renseigner en mairie.

**Vous êtes inscrit sur les listes électorales
de Bussac sur Charente**

*Vous allez recevoir votre nouvelle carte d'électeur.
Si vous décelez une erreur (Etat civil, adresse)
mettez-vous en rapport avec le secrétariat de mairie
pour rectification.*

**Artisan plâtrier
Jacques MENUET**

Carrelage
Placo-plâtre
Cheminées et foyers fermés
Escalier sur voûte sarrazine

17100 BUSSAC SUR CHARENTE
Tel 46.93.46.75

**A VENDRE
Salle à manger
Petit prix**

*S'adresser Mme et M. COURTIN
8, route de Beauchail
Tel. 05 46 74 15 19*

Bref et vrac (supplément)

Ligne aérienne Paris-Rochefort

Trajet : 1h10mn

Du 27 juin au 1^{er} septembre 1997

Navettes gratuites Royan et Oléron

Plein tarif : 1450f

Enfants, jeunes de - de 27 ans, + de 60 ans : 895f

Informations : 05 46 84 11 84 ou 36 15 ROYAN

**Le SIVOM est mort.
Vive la Communauté de Communes du Pays Santon.**

Créé en 1972, dissous au 31 décembre 1996, notre SIVOM (syndicat intercommunal à vocation multiple) aura vécu près d'un quart de siècle !
Au cours de cette période il aura connu deux Présidents (Ms Josse et Baron), quatre Directeurs, cinq Receveurs, trois Directeurs des services techniques.

En dehors de l'aide administrative et technique apportée aux communes (et Bussac n'a pas manqué de l'utiliser) il aura permis d'importantes réalisations :

- construction du refuge SPA de Bois Rulaud,
- mise en place du service de collecte des ordures ménagères,
- construction de l'usine de traitement (broyage-compostage) de Chermignac,
- création d'un service de Pompes funèbres intercommunales (PFI),
- construction du centre de secours,
- construction d'une aire d'accueil des nomades,
- construction des locaux (SIVOM, PFI, Perception) de l'avenue de Tombouctou,
- construction d'un stand de tir,...

Sans doute avait-il suffisamment de vigueur pour poursuivre sur cette lancée si la loi de février 92 (dite loi d'orientation relative à l'administration territoriale de la République) n'était venue, par des incitations financières, favoriser la mise en place de nouvelles structures intercommunales.

C'est ainsi que des cendres (bien chaudes !) du SIVOM est née la Communauté de Communes du Pays Santon ! (Bussac info n° 60 p.9, n° 61 p.9, n°62 p.12).

Dans « *un espace de solidarité et pour l'intérêt communautaire* », elle devra exercer des compétences mieux définies principalement dans les domaines de l'aménagement de l'espace, du développement économique, de la protection de l'environnement ainsi que dans les domaines périscolaire et scolaire,...

Lourde tâche, mais nourris de l'expérience antérieure, nous veillerons à tirer le meilleur parti des moyens nouveaux qui nous sont offerts... tout en sauvegardant notre identité dans ce nouvel espace de solidarité.

Guy Chapuis

Conseil municipal du 27 février 1997

ORDRE DU JOUR :

1- Groupe scolaire

- a) *Aménagement d'une salle de repos : demande de subvention*
- b) *Restructuration des locaux : mise en place d'une commission d'étude*
- c) *Transformation de la 4ème classe élémentaire en classe enfantine*

2- Eglise

- a) *Réfection de la couverture et du ballet : choix de l'entreprise*
- b) *Réfection des façades*
- c) *Demande de subvention au Conseil Général pour la réfection des façades de l'église*
- d) *Demande de subvention sur la D.G.E pour la réfection des façades de l'église*

3- Voirie

- a) *Approbation de l'enquête publique pour le déplacement du chemin rural sis à la closnerie*
- b) *Approbation de l'enquête publique pour le déplacement du chemin rural sis au Bois du Transformateur*
- c) *Tableau de classement de la voirie communale*
- d) *Vente des lots du lotissement communal (lot N°2)*

4- Travaux en cours

5- Questions diverses

- *Saintonge Romane : modification de périmètre*
- *Publicité dans le memento 1997*
- *Actes de vandalisme sur la commune*
- *cimetière : bornage concessions et élaboration d'un règlement intérieur*

Le 27 février 1997, le Conseil municipal s'est réuni à la mairie à 20h 45, sous la présidence de Guy Chapuis, Maire.

Conseillers absents et qui avaient donné pouvoir : Mmes Durand, Garlopeau, Vernet et Poitier.

Monsieur Jean-Luc Marchais a été désigné comme secrétaire de séance.

Monsieur Chapuis donne lecture du procès-verbal de la précédente réunion qui est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire ouvre la séance et rend hommage à Monsieur Albert AUDOUX, garde-champêtre à la retraite, décédé tout récemment. Il salue sa conscience professionnelle et son dévouement.

1- Groupe scolaire :

a) Aménagement d'une salle de repos : demande de subvention

- Le Maire rappelle au Conseil municipal qu'il convient de procéder à l'aménagement d'une salle de repos au groupe scolaire.

Ces travaux sont estimés à 150 750 francs.

Le Conseil municipal constate la nécessité de réaliser cet équipement pour la prochaine rentrée.

En raison de l'importance de leur coût, il sollicite une subvention du Conseil général au taux le plus élevé.

- Le Maire rappelle au Conseil municipal qu'il convient de procéder à l'aménagement d'une salle de repos au groupe scolaire

Ces travaux sont estimés à 150 750 francs.

Informations municipales

Le Conseil municipal constate la nécessité de réaliser cet équipement pour la prochaine rentrée.

En raison de l'importance de leur coût, il sollicite une subvention au titre de la D.G.E.

b) Restructuration des locaux : mise en place d'une commission d'étude :

Le Maire informe le Conseil municipal de la mise en place d'une commission dont les membres (Mmes Ganthy, Boquet, Rouaud, enseignantes, Mme Delahay, parent d'élève, M. Chapuis, Mme Pommier, M. Schaeffer, élus) auront à réfléchir sur ce projet de restructuration et à faire des propositions.

c) Transformation de la 4ème classe élémentaire en classe enfantine :

Le Maire donne connaissance au Conseil municipal de la lettre de l'Inspecteur d'Académie en date du 17 février 97 l'informant de la transformation de la 4ème classe élémentaire en classe enfantine.

Après en avoir délibéré le Conseil :

- prend acte de cette décision relative à une situation exceptionnelle pour l'année scolaire 1996-1997.
- demande le rétablissement de la situation antérieure à compter de la rentrée 1997.

2- Eglise :

a) Réfection de la couverture et du ballet, choix de l'entreprise :

Le Maire rappelle au conseil la délibération du 08/05/96 par laquelle il sollicitait une subvention pour la réfection de la couverture et du ballet de l'église. Le Conseil Général avait donné une suite favorable, au taux de 43%.

Le Maire présente donc au Conseil les propositions des entreprises consultées (au nombre de 7).

Après délibération, le Conseil municipal, par 13 voix, 1 abstention, 1 voix contre, retient la proposition de l'entreprise ATB. Fiaud (St Sauviant)

b) Réfection des façades :

Le Maire informe le Conseil que les façades de l'église nécessitent elles aussi une remise en état.

Le Conseil municipal souhaite que l'opération soit globale : il décide donc de confier à l'entreprise retenue la réfection des façades pour un montant de 141 592 francs.

c) Demande de subvention au Conseil général pour la réfection des façades de l'église :

Le Maire expose au Conseil qu'il convient de procéder à la réfection des façades de l'église. Ces travaux sont estimés à 141 592 francs.

Le Conseil municipal constate la nécessité de procéder dans les meilleurs délais à cette réfection.

Il sollicite du Conseil général une aide au taux le plus élevé et l'autorisation d'engager.

d) Demande de subvention au titre de la D.G.E pour la réfection des façades de l'église :

Le Maire expose au Conseil qu'il convient de procéder à la réfection des façades de l'église. Ces travaux sont estimés à 141 592 francs.

Le Conseil municipal constate la nécessité de procéder dans les meilleurs délais à cette réfection.

Il sollicite une subvention au titre de la D.G.E.

3- Voirie :

a) Approbation de l'enquête publique pour le déplacement du chemin rural au lieu-dit « la closnerie » :

En application des textes réglementaires, Monsieur le Maire rappelle qu'il a pris un arrêté en date du 20 janvier 97 prescrivant une enquête publique qui a eu lieu du 10 au 25 février 97.

Il fait savoir qu'aucune observation ne figure sur le registre d'enquête.

Compte-tenu de l'avis favorable du Commissaire enquêteur et après avoir délibéré, le Conseil municipal décide du déplacement du chemin rural sis au lieu-dit « la closnerie ».

Informations municipales

b) Approbation de l'enquête publique pour le déplacement du chemin rural au lieu-dit « Bois du Transformateur » :

En application des textes réglementaires, Monsieur le Maire rappelle qu'il a pris un arrêté en date du 20 janvier 97 prescrivant une enquête publique qui a eu lieu du 10 au 25 février 97.

Il fait savoir qu'aucune observation ne figure sur le registre d'enquête.

Compte-tenu de l'avis favorable du Commissaire enquêteur et après avoir délibéré, le Conseil municipal décide du déplacement du chemin rural sis au lieu-dit « la closnerie ».

c) Tableau de classement de la voirie communale :

Le Maire informe le Conseil municipal qu'il convient de procéder à une mise à jour du tableau de classement de la voirie communale.

Vu l'arrêté interministériel du 7 décembre 1979 modifié relatif aux concours apportés aux collectivités locales et à leurs groupements par l'Etat (service de l'Équipement et de l'Agriculture) en application des lois n° 481530 du 29 septembre 1948 et 55985 du 26 juillet 1955, le Conseil municipal sollicite le concours de la Direction départementale de l'Équipement au titre d'une mission de conseil et d'assistance pour l'élaboration d'une cartographie et répertorisation de la voirie communale.

d) Vente des lots du lotissement communal (lot N°2) :

Le Maire informe le Conseil de l'acquisition du lot N°2 sis dans le lotissement communal des Grands Champs par Monsieur et Madame Forgit. Ce lot est cadastré Section AK N° 858 pour une contenance de 8a 33ca.

Le Conseil municipal autorise le Maire à effectuer les formalités nécessaires et à signer l'acte à intervenir.

4- Travaux en cours :

Monsieur Schaeffer informe le Conseil de la réalisation des travaux suivants :

- nettoyage du dépôt sis chemin de Grand Village
- élagage
- nettoyage des saignées
- taille des arbres autour de l'école et le long du CD
- pose de ventilations basses dans les salles de classe
- fabrication des portails pour les jardins des pavillons H.L.M

5- Questions diverses :

- Saintonge Romane , modification de périmètre :

Les communes de BURIE, CHERAC, DOMPIERRE-SUR-CHARENTE, MIGRON, SAINT-BRIE-DES-BOIS, SAINT-SAUVANT, SAINT-CESAIRE et VILLARS-LES-BOIS ont demandé leur adhésion au Syndicat du pays de la Saintonge Romane.

Lors de la réunion du Comité syndical du 17 février 1997, le Comité a délibéré en faveur de l'entrée des communes BURIE, CHERAC, DOMPIERRE-SUR-CHARENTE, MIGRON, SAINT-BRIE-DES-BOIS, SAINT-SAUVANT, SAINT-CESAIRE et VILLARS-LES-BOIS.

Il soumet lesdites entrées à tous les Conseils municipaux des communes déjà adhérentes.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve l'entrée des communes de BURIE, CHERAC, DOMPIERRE-SUR-CHARENTE, MIGRON, SAINT-BRIE-DES-BOIS, SAINT-SAUVANT, SAINT-CESAIRE et VILLARS-LES-BOIS.

- Publicité dans le memento 1997 :

Le Maire informe le Conseil de la possibilité d'insertion d'une publicité dans la plaquette d'information sur la commune, réservée aux artisans, commerçants et services de proximité dont le local commercial se situe sur la commune.

Il propose d'en fixer le tarif à 150 F pour 1/16ème de page 21/29, 7.

Informations municipales

Le Conseil accepte cette proposition.

- Actes de vandalisme :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que des actes de vandalisme ont été commis fin décembre 1996 dans les bâtiments communaux (locaux associatifs). L'enquête de gendarmerie a abouti et les auteurs ont été identifiés.

Les compagnies d'assurance des familles concernées (deux) régleront à la commune les

sommes correspondants aux travaux de remise en état (coût des réparations : 3372,58 francs)

- Cimetière , bornage des concessions et élaboration d'un règlement intérieur :

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il conviendrait de procéder à une délimitation des concessions dans la partie nouvelle du cimetière. Il serait aussi souhaitable qu'une commission élabore un règlement intérieur.

Conseil municipal du 25 mars 1997

Ordre du jour:

- 1- *Garderie périscolaire*
 - 2- *Compte administratif 96*
 - 3- *Approbation du compte de gestion du receveur*
 - 4- *Motion de l'association départementale des Maires*
 - 5- *CCAS, rappel des aides possibles*
 - 6- *voirie*
- *Bornage à la Croix*
 - *Aménagement du virage de chez Berteau*

Le Conseil municipal s'est réuni à la mairie le 25 mars à 18 heures sous la présidence de Guy Chapuis, Maire.

Deux conseillers absents avaient donné pouvoir: M. Camille Schaeffer (pouvoir à M. Bernard Couteau), M. Christophe Dourthe (pouvoir à Mme Françoise Durand. Mme Durand est désignée comme secrétaire de séance.

Mme Durand donne lecture du procès verbal de la précédente réunion qui est adopté à l'unanimité. quelques précisions sont apportées à la suite de cette lecture.

- projet de restructuration du groupe scolaire

Monsieur le maire confirme la mise en place d'une commission chargée d'étudier la restructuration du groupe scolaire.

- Il regrette que peu de parents se soient portés volontaires pour y participer.
- Il précise qu'après étude des effectifs prévus pour la rentrée 97 en classe enfantine, il n'y a plus d'urgence à aménager une nouvelle salle de repos.

Ce projet sera donc intégré dans la restructuration globale de l'école.

- Ravalement de l'église

Les travaux sont commencés sous le contrôle des services techniques de la communauté de communes, une réunion de chantier hebdomadaire en présence de l'adjoint de

Informations municipales

l'architecte des Bâtiments de France assure le suivi des travaux.

- Lotissement, 2ème tranche

Monsieur le Maire confie à M. Paul Rault le suivi de l'opération.

1- Garderie périscolaire, modification de la tarification

Après avoir entendu les représentants des parents d'élèves, le Conseil municipal décide de modifier la tarification de la garderie comme suit:

- décompte par périodes d'une demi-heure de l'heure d'arrivée à 8h45 le matin, de 17h à l'heure de départ le soir;
- les services des petits déjeuners et goûters seront respectivement assurés entre 8h et 8h15, 17h30 et 17h45.

Ces nouvelles dispositions s'appliqueront à compter du 24 avril prochain.

3- Compte administratif 96

Après sa présentation par M. le Maire, le Conseil municipal adopte à l'unanimité le compte administratif 96 mis aux voix par M. Jean Daniaud.

L'excédent de fonctionnement soit 97742,79 F, sera repris au budget supplémentaire de 97. L'excédent d'investissement soit 160700F est repris au budget primitif.

4- Approbation du compte de gestion du receveur

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion établi par le receveur.

5- Motion de l'association départementale des maires

M. le Maire donne lecture du texte de la motion adoptée par le conseil d'administration de l'association départementale des maires réuni le 31 janvier à Saintes.

« après avoir pris connaissance des dispositions du plan de réaménagement de la distribution postale prévu pour 1997 en Charente maritime, l'association des maires de Charente maritime:

- Considère qu'il y a incompatibilité entre la volonté gouvernementale affichée de garantir le maintien des services publics en milieu rural et les projets développés sur le terrain par la Poste.
- Demande expressément que la Poste renonce formellement à la mise en oeuvre de tout plan de réarrangement du service de distribution, conformément au moratoire Balladur suspendant toute fermeture ou réduction des services publics en milieu rural.
- Décide de saisir directement le ministre chargé de la Poste afin d'obtenir en Charente maritime un respect rigoureux par la Poste du moratoire Balladur ».

Le Conseil municipal, considérant qu'il est de son devoir de soutenir le maintien en milieu rural des services publics, adopte cette motion à l'unanimité.

6- CCAS, rappel des aides possibles

- aide aux familles pour les voyages linguistiques
- aide aux devoirs

7- voirie

-Bornage à la Croix en vue de l'aménagement du carrefour.

Suite à la question posée par M. Guicheteau, M. le Maire indique qu'il rencontrera prochainement l'ingénieur divisionnaire de la DDE au sujet de ce projet d'aménagement.

- Aménagement du virage de Chez Berteau
Il va être réalisé dans le cadre des « opérations d'intérêt local »

Info C.C.A.S.

RAPPEL DES CONDITIONS A REMPLIR POUR L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DESTINEE A UN VOYAGE SCOLAIRE

- Etre résident à Bussac/Charente
- Etre élève de collège (6^{ième}, 5^{ième}, 4^{ième}, 3^{ième})
- Déposer la demande par écrit, avant la date du voyage
- Fournir :
 - le dernier avis d'imposition du ménage
 - le montant de la participation du foyer socio-éducatif
- La subvention ne pourra être supérieure au 1/3 du prix du voyage.
- Une seule subvention sera attribuée par élève durant le cycle.
- La subvention sera virée par mandat administratif sur le compte du demandeur et non pas au collège.
- Le montant de la subvention sera déterminée en fonction du quotient familial selon les barèmes ci-dessous :

Quotient familial = $\frac{\text{revenu imposable (après abattements)}}{\text{nombre de parts}}$

Quotient familial mensuel	Subvention
< 1450	500
1451/2100	400
2101/2600	300
2601/3050	200
3051/3600	100
>3600	0

Projet d'un prochain débat à thème
organisé par le C.C.A.S. et l'école
« LA VIOLENCE A L'ECOLE »

Informations locales



ETAT CIVIL

Naissances :

- Camille, Marina, Jacqueline, Simone, née le 21 janvier, fille de Mme et M. Alain CARTIER, 2 chemin des Grands champs.
- Célia, Patricia, Jeanne, née le 22 février, fille de Mme et M. Alain BALANGUE, 11 chemin des Grands champs.
- Damien, Xavier, né le 11 mars, fils de Mme et M. Jean-Luc MORIN, 3 chemin des Guilloteaux.
- Alice, née le 13 mars, fille de Mme et M. Jean-Luc MARCHAIS, 11 chemin de Port Berteau.

Décès :

- Vincent VERNET, 59 chemin de Montvollant, décédé le 7 janvier.
- Cécile HERAULT épouse RENGEAR, 40B chemin des Chaumes, décédée le 21 janvier.
- Louis FAVRE-BONTE, 282 route du Val de Charente, décédé le 11 février.
- Albert AUDOUX, 22 chemin de Grand village, décédé le 11 février.
- Marie-Thérèse DUPRE veuve PENTECOUTEAU, 16 chemin de la Grand Porte, décédée le 15 mars.

*Mme Anne Vernet et ses enfants
ont été très touchés des marques de
sympathie que vous leur avez
témoignées lors du décès de Vincent
Vernet le 7 janvier 1997 et vous en
remercie.*

*Mme Madeleine Audoux et sa famille
remercie bien sincèrement toutes les
personnes qui se sont associées
à leur deuil.*

Association MELODIE

L'examen annuel du Centre d'Animation Musical du Poitou Charente s'est déroulé le samedi 15 mars et dimanche 16 mars.

Piano : Elian BELON, 1^{er} prix et diplôme d'honneur avec 227 points en catégorie élémentaire 3.

Orgue : Emmanuelle LABBE, 1^{er} prix et diplôme d'honneur avec 225 points en catégorie élémentaire 1.

Accordéon : Loïc LABBE, 1^{er} prix avec coupe en catégorie élémentaire 3. (ce qui correspond au diplôme d'honneur piano)

Véronique Gaudin

MESSES A BUSSAC

Le 2^{ème} dimanche de chaque mois à 9h15

Ascension jeudi 8 mai, messe à 9h15

1^{ère} communion le dimanche 1^{er} juin à 10h30

*Profession de foi le 8 juin à la cathédrale de
Saintes(pour plus amples renseignements voir
« courrier français »)*

Recensement militaire

Jeunes gens nés en janvier, février, mars
1980, faites-vous recenser à la mairie en
avril.

Se munir du livret de famille.

Photos-travaux

CATACLYSME ?

Début janvier 97, partie basse du Chemin des Moulins à Rochefollet. Non, ce n'est pas un tremblement de terre ! Simple résultat d'une nuit de pluies diluviennes survenant après une période de gel intense. A refaire complètement !



ROUTE DU VAL DE CHARENTE

- **Le virage des Berteaux** : travaux prévus cette année, en particulier un mur de soutènement et une protection le long de la propriété Favreau

- **Le carrefour de la Croix** : un aménagement afin de le rendre moins dangereux est à l'étude.

Ces deux ouvrages intervenant sur une route départementale sont dépendants d'un financement et d'une maîtrise d'œuvre départementaux. Néanmoins la Commune participe à l'élaboration du projet.



Informations locales

EGLISE

Les travaux de ravalement extérieur ont commencé. Il est prévu :

- réfection de la couverture
- zinguerie
- reprise des charpentes du clocher et du ballet
- piquage et rejointoiement des murs

La croix retrouvera sa place au sommet du clocher lorsque J.L. Faveau en aura terminé avec elle (consolidation, réparations, antirouille, peinture, girouette). L'entreprise ATB Fiaut doit étayer le support de la cloche qui pourra de nouveau être utilisée sans ébranler toute la charpente.



TRAVAUX DE SAISON

Ils sont nombreux et fréquents : tonte, désherbage, nettoyage des fossés, enrobés sur les routes.



Bref et vrac

□ Le mois à Saintes

La Mairie reçoit régulièrement et met à la disposition du public diverses publications dont « Le mois à Saintes » dans laquelle sont annoncées les manifestations saintaises. A titre d'exemple et pour la fin du mois d'avril :

- Dimanche 20 avril, **course cycliste Blaye-Saintes.**

- Vendredi 25, un reportage de « connaissance du monde » au Gallia-théâtre (14h30 et 20h30) sur le thème « **Islande, un monde à découvrir** ».

- Dimanche 27, la 1^{ère} **compétition régionale de roller acrobatique du club USSCC** au parking du Grand-Coudret à partir de 9h.

Il y en a beaucoup d'autres et pour tous les goûts.

□ Les Académies Musicales de Saintes

Toujours sous la direction de Philippe Herreweghe, du 4 au 13 juillet 1997.

Une journée « jeunes » le samedi 12 juillet : tous les concerts gratuits pour les 8 à 18 ans.

Renseignements :

- Académies Musicales de Saintes, BP 125 - 17104 Saintes Cedex
- Services des relations avec le public
33 (0) 5 46 97 48 48
- Par Minitel, 3615 code ABBAYEDAMES
- A l'accueil de l'Abbaye.

□ Dossier de retraite complémentaire, vous donnez votre langue au chat !

Le CICAS Charente Maritime propose aux 56-59 ans, aux préretraités et demandeurs d'emploi, une aide à la constitution du dossier.

Lors d'une première visite, il convient de se munir de :

- la carte d'immatriculation sécurité sociale ou MSA
- une fiche familiale d'état civil

- des certificats d'emploi ou autres pièces justificatives des activités salariées.

Adresse : immeuble « le sextant », rue de la trinquette, 17000 La Rochelle, tel. 05 46 44 84 87.

Le CICAS assure des permanences dans différentes localités, se renseigner en mairie.

□ Pourquoi pas un gîte rural ou une chambre d'hôtes ?

On peut bénéficier d'une subvention de 25% plafonnée à 75000f sur le montant HT des travaux pour la création de gîte et/ou de chambre d'hôtes labellisable « 3 épis Gîtes de France ».

Pour toutes informations :

Les Gîtes de France, Etienne Yvenat - BP 32 - 1702 La Rochelle Cedex1 - tel. 05 46 50 61 71.

La Saintonge Romane, Marie Persyn - 62 cours national - 17100 Saintes - tel. 05 46 97 22 96.

□ Ne pas oublier EMMAÛS

EMMAÛS débarrasse gratuitement tout électroménager quel que soit son état, tout textile, livres, vaisselle, gadgets, jouets et bibelots qui encombrent ainsi que toute ferraille, plume, matériels de jardin et matériaux divers. Déplacements du mardi au samedi.

Tel. gratuit : 05 46 02 03

Adresse : EMMAÛS - 11 impasse du Blanc - 17600 Saint Romain de Benêt.

□ S.P.A. de Saintes, tél. 05 46 93 47 65

Bilan :

En 1996, le refuge du Bois Rulaud a accueilli 669 chiens, 269 chats ainsi que 3 chevreuils blessés, des faucons crécerelles et 1 chouette effraie plombés.

Le saviez-vous ?

- On peut y adopter (après mure réflexion et sans désir de l'abandonner au bout d'une



Informations locales

semaine) un animal. Chien pour 500 à 900f, chat pour 400f.

- On peut y parrainer un pensionnaire pour 50f/mois

- On peut y garder votre animal en cas de besoin (vacances, maladie...)

MC Pommier

NOUVELLES DE LA BIBLIOTHEQUE

Centre de prêt de la Charente Maritime

Le « Bibliobus est passé le 4 avril et nous avons échangé albums, livres, cassettes, documents.

Nous nous sommes mis au travail

Tout un stock de livres qui attendaient depuis longtemps ont été enregistrés et vous attendent maintenant dans des rayonnages neufs.

Achats

Divers albums et documents pour les enfants viennent remplacer ceux qui ont été abimés par de fréquentes manipulations ou « dévorés » au sens propre du terme !

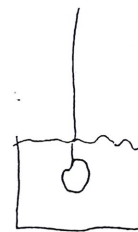
Horaires d'ouverture

Tous les lundis de 14h à 18h (hors vacances scolaires)

Tous les mercredis de 16h30 à 18h y compris pendant les vacances.

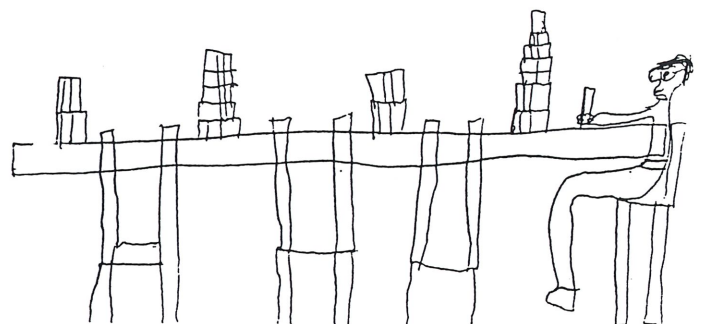
Les droits imprescriptibles du lecteur (par Daniel PENNAC)

1. Le droit de ne pas lire.
2. Le droit de sauter des pages.
3. Le droit de ne pas finir un livre.
4. Le droit de relire.
5. Le droit de lire n'importe quoi.
6. Le droit au bovarysme (maladie textuellement transmissible).
7. Le droit de lire n'importe où.
8. Le droit de grapiller.
9. Le droit de lire à haute voix.
10. Le droit de nous taire.



à la
bibliothèque
Ange C.P.

Peut-être est-on quelquefois un peu perdu ou découragé devant ces gros tas de livres, sur une si grande table, quand on est encore si petit et que l'on apprend à lire.



Un siècle et demi d'école

L'école d'autrefois a déjà été évoquée plusieurs fois dans Bussac-info :

- Spécial révolution « Les témoins ayant déclaré ne savoir signer »
 - n°33 « 1840-1850, difficile rentrée des classes »
 - n°37 « l'école hier et aujourd'hui »
 - n°41 « il y avait autrefois... » et « le délégué cantonal auprès des écoles sous le second empire »
- Cette fois, c'est un siècle et demi d'école vu à travers les délibérations du conseil municipal.

1840-1850 : Il n'y a pas d'instituteur à Bussac car aucun ne résiste à un salaire de misère. Ils sont rétribués par les élèves payants soit 7 ou 8, les indigents (6 ou 7) bénéficiant d'un enseignement gratuit ; la commune leur verse 200f par an.

Le prix du pain a toujours constitué une référence en matière de coût de la vie dans les siècles passés et à cette époque, la commune vote un secours aux indigents (61 personnes soit 16 familles) qui consiste en 10 centimes par personne et par jour ou 500g de pain par personne et par jour.

En 1850, une loi oblige les Mairies à leur assurer un minimum de traitement de 600f/an, qui leur permet tout juste de survivre : il y aura de nouveau un instituteur dans notre commune.

La maison d'école est une location d'une maison particulière appartenant au maire, M. Durand, au Bourg. Il n'y a pas de local mairie.

En 1842 et pendant encore au moins 20 ans, il s'agit d'un enseignement à la carte et dont le tarif mensuel varie suivant le menu :

« Pour chaque élève apprenant à lire seulement = 1f25, pour chaque élève apprenant à lire et à écrire = 2f, pour chaque élève apprenant en outre le calcul et le système légal des poids et mesure = 2f50. »

D'autre part une liste des «*enfants gratuits*» est dressée chaque année ; à quel régime ont-ils droit ? mystère !

Les enfants ne vont pas régulièrement à l'école, ils constituent pour les familles une main d'œuvre gratuite à laquelle on renonce difficilement même si la date des vacances scolaires est décidée par la commune au moment des moissons et des vendanges.

Dès 1840, on évoque la nécessité d'une école de garçons propriété communale. En ce qui concerne les filles, ce n'est même pas concevable.

1858 : acquisition du presbytère pour 4000f dont la commune n'a pas le premier sou. Elle s'endette pour 7 ans et le projet d'école est ajourné.

1864 : la commune achète au maire, pour 7000f, une maison située au Bourg qui, après quelques travaux, servira d'école de garçons, mairie, logement pour l'instituteur.

A la même époque, une institutrice privée, Mlle Chauvet, instruit les filles et accepte, à la demande de la mairie, de recevoir aussi les petits garçons mais on la prie de veiller à ce que filles et garçons soient séparés ! Il n'y a pas d'école de filles et on ignore où exerce Mlle Chauvet. La commune se contente de lui attribuer une maigre «*gratification*» (50f) pour l'accueil des garçons.

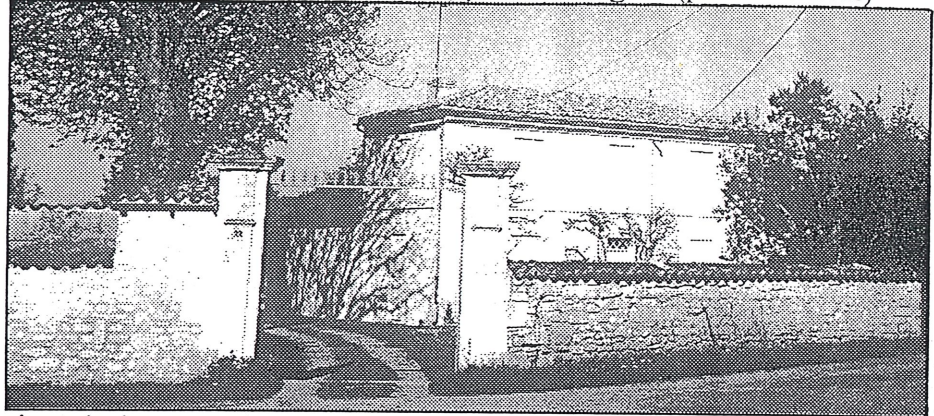


Dessin de Barthélémy Gautier
1846-1893

Informations locales

1865 : l'école est en service, c'est l'actuelle maison Bernard, place de l'église. (photo ci-dessous)

1867 : Le conseil municipal refuse de payer une institutrice, de la loger et de louer une classe pour les filles car « *depuis 18 mois, il existe une école libre de filles à Bussac* » (?) on n'en trouve pas trace dans les archives.



1871 : l'inspection académique insiste et exige que les petites filles soient instruites. Contraint de s'exécuter, le Conseil accepte l'arrivée d'une institutrice laïque et loue un local aux Bacheliers (propriétaire M. Clairat) pour recevoir la classe et loger l'enseignante.

1881 : Jules Ferry impose l'école laïque, obligatoire et gratuite. Il faut absolument acquérir une maison d'école pour les filles. Il y a urgence, les institutrices défilent et ne résistent pas à leurs conditions de travail : local trop petit, sombre, insalubre, salaire misérable nettement inférieur à celui de l'instituteur. (Salaire de l'instituteur = 1100f, salaire de l'institutrice = 800f). Il y a aussi un cours pour adultes assez fréquenté.

1882 : le projet s'affirme mais il y a divergence d'opinion sur l'endroit où l'école de filles doit s'installer. Certains sont partisans de l'accoler à l'école de garçons, d'autres préfèrent que la commune achète l'orphelinat dépendant du couvent de la Providence de Saintes, propriété actuelle de M. et Mme Martrinchart, chemin de la grave.

D'autres veulent que cette école garde sa situation centrale par rapport à la commune, « aux Bacheliers ». Ces derniers invoquent l'insalubrité du Bourg qui contient difficilement un cimetière quelque peu saturé, autour de l'église ; on parle de 140 fosses ! (voir « *la guerre des cimetières* » Bussac-info n° 40) d'autre part la voie ferrée isole déjà le vieux Bourg, signant son déclin.

C'est, à Bussac, une période de troubles où l'on s'affronte à propos du déplacement du cimetière, du chemin de fer qui barre les chemins, de l'emplacement de l'école de filles et en plus, il y a le phylloxera qui détruit la vigne !

1886 : après de multiples péripéties et en forçant un peu la main aux propriétaires récalcitrants, la commune achète du terrain aux Bacheliers.

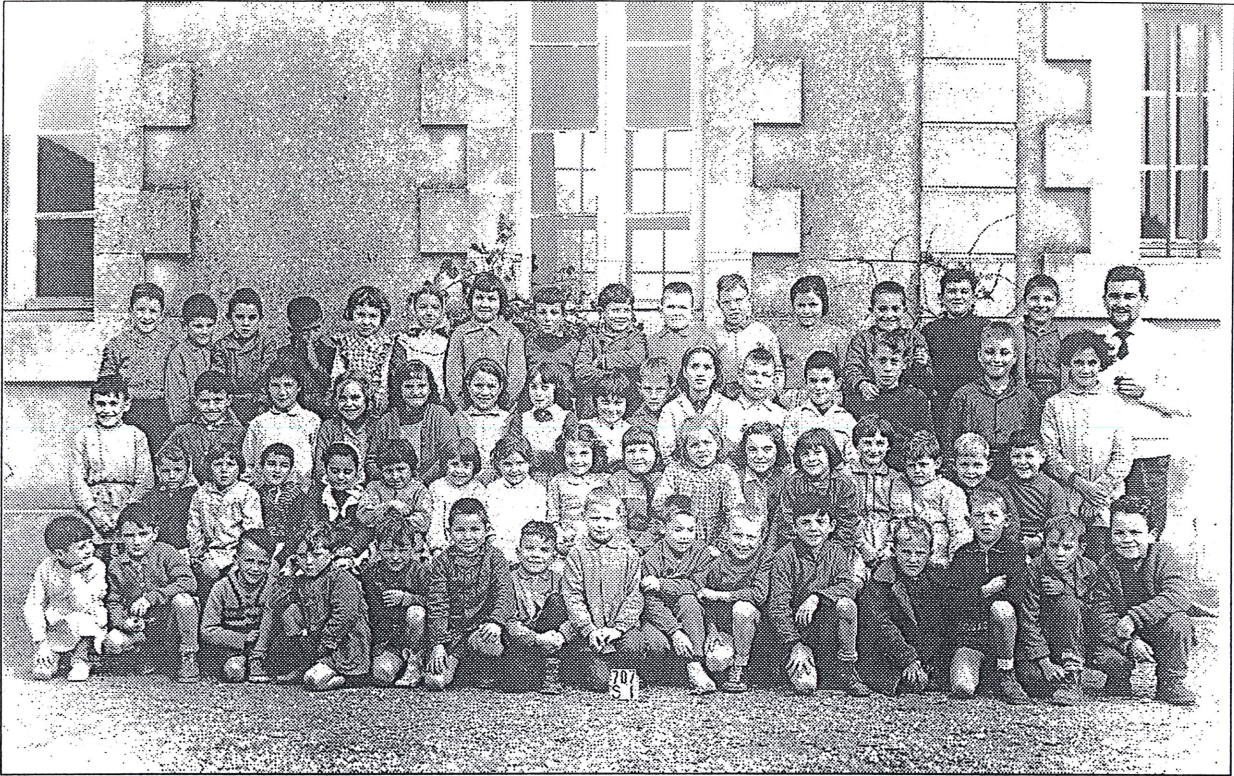
1888 : les filles entrent à l'école dans un bâtiment tout neuf, l'actuelle salle du conseil de la mairie. Le Conseil municipal, tellement soulagé d'en avoir enfin terminé avec cette histoire, vote dans l'allégresse 40f au bénéfice de l'entrepreneur pour la bonne exécution des travaux. Par contre, l'inspecteur primaire ne recevra pas les 100f qu'il touchait jusque là pour chaque construction d'école, ce n'est plus obligatoire.

1892 : on a construit un préau à l'école de garçons, on s'est occupé de l'évacuation des eaux pluviales à l'école de filles.

L'enseignement n'est plus à l'ordre du jour dans les registres de délibération du conseil municipal jusqu'en 1950. Les instituteurs et surtout les institutrices changent souvent.

Informations locales

1950 : gémiation des classes. En fait la mixité était autorisée depuis la réforme Hériot de 1926. Les petits se regroupent dans l'ancienne école de filles, les grands, dans l'école des garçons qui commence à saturer.



Ci-dessus, classe des petits (nettement surchargée !) devant l'ancienne école de filles, devenue la leur. Les enfants sont installés pour la photo, exactement où se trouve actuellement le secrétariat de mairie, rajouté depuis. Ci-dessous, classe des grands. La photo est prise dans le jardin de l'école, on aperçoit le vieux pigeonnier en arrière plan.



Informations locales

1951 : on se décide à agrandir l'école de garçons « *solution provisoire, le conseil décidant en principe la construction d'un groupe scolaire au centre de la commune* ». En attendant on restaure un peu les deux vieilles écoles qui débordent d'enfants.

1956 : baby boom oblige, la population enfantine croît. Une troisième classe devient indispensable et urgente. On achète un terrain face à l'école de filles, emplacement actuel du groupe scolaire.

1959 : **une classe préfabriquée** est implantée en catastrophe dans ce champ, une deuxième institutrice y reçoit les moyens. La cantine scolaire naît la même année dans l'actuelle salle des archives de la mairie.

Cette année-là, le Maire déclare qu'il donnera sa démission si « *l'administration* » ne prend pas une décision à propos du groupe scolaire avant le 1^{er} janvier 1960 ! Le conseil municipal décide de suivre le maire ! Les parents d'élèves s'énervent aussi et adressent une pétition à la mairie : les instituteurs changent trop souvent ! Pas de doute, il faut faire quelque chose, mais nous sommes en Charente, on attendra 6 ans.



**Classe des moyens devant leur local préfabriqué.
Sur ces 3 photos, en avez-vous reconnu ?**

1965 : il y a 100 ans que la commune s'est dotée d'une première école, cette année est celle du nouveau groupe scolaire qui comprend alors 3 classes et un préau.

1966 : on vend l'ancienne école du Bourg et le Maire, qui n'a pas démissionné, inaugure en grande pompe les nouveaux locaux : groupe folklorique, banquet, vin d'honneur. La mairie a été transférée dans ses locaux actuels.

Informations locales

1977 : construction d'une classe enfantine, d'une salle de jeux, de la cuisine et du restaurant scolaire dans le prolongement des premiers bâtiments.

1980 : construction du plateau d'éducation physique (actuels tennis), création du Foyer rural.

1983 : déplacement de l'accès de l'école (qui était situé en plein carrefour route du val de Charente-chemin de Grand village), établissement d'un passage piéton, feux clignotants.

1984 : aménagement des aires de jeux de la classe enfantine avec le concours des parents, l'ancien préau (classe actuelle de Mme Ganthy) devient une salle d'activité pour les grands, un nouveau préau accolé à la salle municipal est édifié. Création d'un bureau pour le directeur.

1985 : problème de la scolarisation extérieure à la commune de résidence. La garderie est créée.

1986 : aménagement de l'aire de jeux de la cour des primaires, agrandissement du restaurant scolaire par la suppression du couloir.

1988 : agrandissement et aménagement de la salle de jeux enfantine (qui sert de salle de sieste), suppression du couloir à ce niveau, amélioration des sanitaires.

Modification dans la salle d'activité primaire : ouverture des toilettes sur la cour, isolation des ordinateurs par une demi cloison.

Réfection de la couverture de l'école.

1989 : fusion « école de filles » (= classes des petits) et « école de garçons » (= classes des grands) au moment où Mlle Coste part en retraite, il n'y a plus qu'un seul directeur pour le groupe scolaire.

1990 : ouverture d'une quatrième classe élémentaire. La salle d'activité devient classe des grands, les ordinateurs déménagent dans le petit logement de fonction.

Construction d'une salle de rangement dans le prolongement de la classe enfantine, d'un local douche pour le personnel, ouverture des issues de secours des classes.

1991 : projet d'un auvent extérieur longeant les classes

Aménagement de la route du Val de Charente et de l'entrée de l'école.

On refait les plafonds de trois classes ainsi que leur isolation.

Menace de fermeture de la quatrième classe !

1992 : création d'une salle de sieste en aménageant une partie du local rangement.

1993 : la cuisine est refaite.

1994 : nouveau mobilier dans le restaurant scolaire.

1997 : on étudie les possibilités d'agrandissement et restructuration du groupe scolaire.

MC Pommier

FETE DE L' ECOLE : SAMEDI 14 JUIN

Les enfants de l'école racontent

SORTIE AU THEATRE

Le mardi 4 février nous sommes allés à Saintes avec la classe de CP pour assister à la pièce de théâtre « Holo no Uta » :

C'est un vagabond qui s'endort dans le froid et qui se réveille au Japon. Il rencontre une Japonaise et ils deviennent amoureux pendant le Carnaval. Mais arrive le lion dragon qui vient jouer les trouble-fête. Il est vaincu par le vagabond qui devient empereur. Malheureusement il ouvre une boîte magique qui le renvoie chez lui dans le froid.

Au fait, « Holo no Uta » signifie en Français « la ballade du vagabond »

La classe de CE1 CE2

INTERVIEW SUR LE CARNAVAL (PAR JOHANNA ET CLOTILDE)

Le Carnaval du samedi 22 mars, a-t-il plu aux autres classes ?

Classe de CE1-CE2 :

- « Est-ce que vous avez trouvé le Carnaval bien ? »
- oui !
- « Est-ce que vous avez trouvé monsieur Carnaval bien ? »
- oui, parce qu'il était très beau.
- « Voudriez-vous y retourner l'année prochaine ? »
- oui.

Dessin de Julien CP Classe de CP :



Fabrice



Sarah



Loe'

Quelques réactions de spectateurs :

J'ai aimé ce spectacle parce qu'il était drôle. Les décors, surtout celui du Japon, étaient magnifiques.

Sandra

J'ai aimé ce spectacle parce que les décors et les costumes étaient magnifiques ; Le masque du lion-dragon était bien fait.

Julien

C'était un spectacle amusant qui fait rire. Les habits de la Japonaise avaient de très belles couleurs.

David

J'ai aimé ce spectacle parce qu'il était passionnant, drôle, amusant. J'ai aimé aussi les mimes et la musique.

Mario

Les acteurs jouaient très bien.

Paul

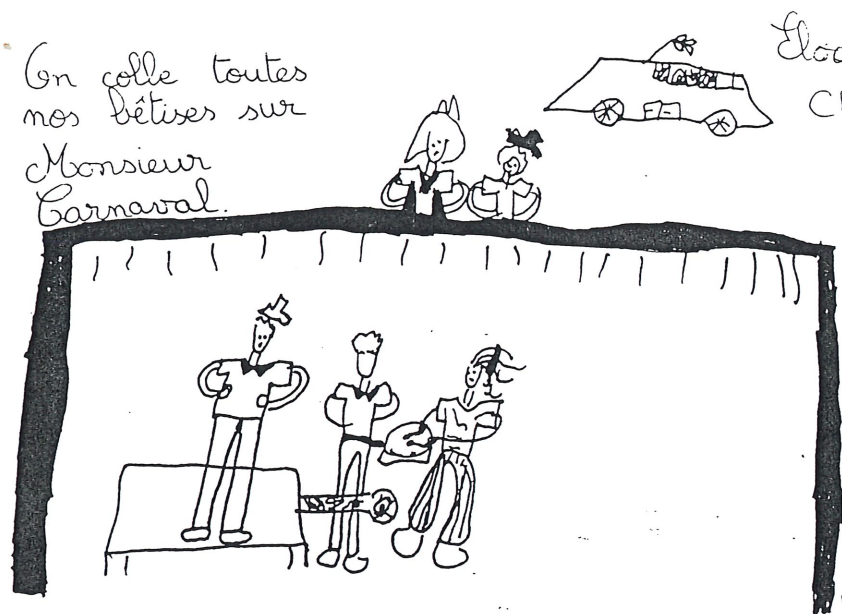
Il y avait des gags très drôles et un horrible lion-dragon qui voulait séparer le vagabond et la Japonaise

Joachim

- « Est-ce que vous avez trouvé le Carnaval bien ? »
- Anais : - oui parce qu'il y avait un bonhomme carnaval qu'on a fait brûler.
- Esther : - il y avait des drôles de déguisements.
- Kevin : - non parce qu'il y avait des gens qui faisaient peur.
- « Avez-vous ramassé beaucoup de bonbons ? »
- Fabrice : - j'ai pas aimé quand on a lancé les bonbons parce que j'en ai reçu un sur la tête !

Informations locales

Gn colle toutes
nos bêtises sur
Monsieur
Carnaval.



Elodie
CP

- « Avez-vous aimé monsieur
Carnaval ? »

Esther : il était bien parce qu'il avait
des belles formes.

Fabrice : ses cheveux étaient
multicolores.

Clément : on a mis de la bombe dans
les cheveux.

- « Avez-vous aimé quand monsieur
Carnaval a brûlé ? »

Elodie : - je n'aime pas parce qu'il y
avait de la paille.

- « A quoi sert le Carnaval ? »

Esther : c'est la fête avant le
printemps, on brûle toutes les
mauvaises choses de l'année, et on

recommence à zéro.

Petite section de la Classe enfantine :

Alexandre : on se déguise.

Marie : ma maman était déguisée

Romain : je suis parti chez maman

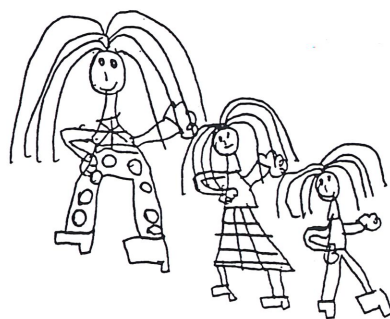
Dorian : on a mangé des bonbons

Amaury : maman a ramassé des bonbons, le monde déguisé !

- « En quoi étais-tu déguisé ? »

Ludivine en clown, Virginie en souris, Morgane en fée,
Mathilde en Blanche-neige, Anaëlle en princesse, Thomas en
Zorro, Amaury en souris, Alison en « power ranger rose » et
masque de cochon, Dorian en cochon, Victorien en Pierrot,
Kevin en Zorro, Mildred en papillon

Et la maîtresse en chat !



La maman d'Anaëlle fabrique
Monsieur Carnaval.

Anne-Laure CP



J'aimais les costumes du carnaval Anaëlle CP.

Le temps qui passe

Le temps passe
 n'ayant rien d'autre à faire.
 Le temps passe, c'est son affaire.
 Que voulez-vous qu'il fasse ?
 Il a le temps,
 le temps.
 Alors il passe...
 Passer c'est son passe-temps,
 au temps.

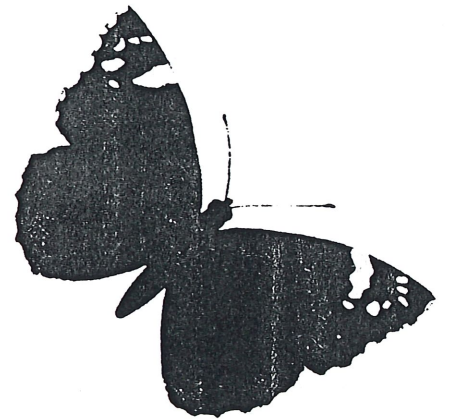
Auteur non identifié.

Le plus simple, somme toute,
 est de noter soigneusement
 l'heure qu'il est
 une fois pour toutes.

Tuez le temps,
 tuez le gaiement,
 impunément ;
 il en restera toujours.

Au quatrième top, l'avenir !
 Quant au présent
 le temps d'y penser,
 c'est déjà du passé...
 Passez
 muscade !

Passe le temps
 le temps qui passe
 tout simplement
 parce qu'il est temps...



Le mot du président

Le temps qui passe

Avec l'amorce du second trimestre de l'année, c'est déjà la préparation de notre assemblée générale. Comme habituellement, nos comptes seront arrêtés à la date du 31 mai et *notre assemblée générale se tiendra très probablement le vendredi 27 juin.*

Inexorablement le temps égrène son chapelet et nous pousse imperturbablement à décider et agir. Les événements organisés, subis ou vécus par notre association sont autant de jalons qui nous permettent de mesurer le temps écoulé.

Des jalons, il en reste à planter avec :

- la soirée antillaise du 5 avril
- le tournoi du tennis de table en avril
- la randonnée VTT du 11 mai
- la randonnée pédestre également le 11 mai

- les tournois de football des 3 et 17 mai

Pas une seconde à perdre, le temps passe, aussi chaque section s'organise pour que son événement soit une réussite.

Le calendrier continuera avec le début de la saison 97/98 :

- la foire à la brocante du 1^{er} juin
- le déplacement en Suisse dans le cadre du jumelage avec Oron la Ville du 13 au 20 juillet

Une année sera passée, une autre est en préparation, il y a un temps pour tout, chaque chose doit être faite au moment où il convient !

Il en est ainsi du temps qui passe...

Assemblées générales de la Fédération départementale des Foyers ruraux

Samedi 15 mars, le Foyer rural a eu le plaisir d'accueillir les Foyers ruraux de la Charente maritime pour la tenue des assemblées générales :

- Comité départemental du sport en milieu rural
- Fédération départementale des Foyers ruraux.

Si l'assemblée réunit une soixantaine de personnes on peut toutefois regretter que seulement 24 Foyers ruraux étaient représentés sur les 87 que comprend la FDFR.

Parmi les personnalités invitées nous avons noté la présence de Monsieur le Maire Guy Chapuis qui a participé à la totalité de

l'assemblée générale. Monsieur le Sous-Préfet, Monsieur le Député Xavier De Roux, Monsieur le Conseiller régional Philippe Marchand ont fait une apparition en fin de soirée.

Au cours de l'allocation que chacun a prononcé nous avons relevé :

- le dossier de la FDFR depuis bientôt 50 ans représentait un volume important au niveau de la Sous Préfecture, témoignant ainsi d'une vie active et continue.
- Si la subvention du Conseil général n'avait pas été augmentée depuis 3 ans, nous recevions toutefois des encouragements pour continuer à oeuvrer dans le milieu

Foyer rural

rural puisque l'animation est un moyen de lutte contre la désertification.

- Avec ses 7000 adhérents, la Fédération départementale était l'une des premières associations du département.

En même temps que l'assemblée générale se tenait dans la salle municipale une exposition photo sur la vie des Foyers ruraux en France.

Cette exposition gratuite et ouverte au public a été très peu fréquentée par les Bussacais, ce qui est vraiment dommage car elle était de qualité.

Cette journée s'est terminée autour du pot de l'amitié offert par le Foyer rural de Bussac.

Roland Monget

Football



Cette année la section a vu naître l'association de Bussac avec Le Douhet.

Le club comprend ainsi 35 licenciés vétérans, seniors, juniors et une vingtaine de licences jeunes qui se répartissent en trois catégories :

- 10 débutants entre 6 et 8 ans
- 4 poussins entre 8 et 10 ans
- 6 benjamins entre 10 et 12 ans.

A noter que le club de Saint-Porchaire, possédant également des jeunes, est venu nous compléter, ce qui permet de fournir des équipes de meilleure qualité.

Deux équipes seniors sont engagées en championnat :

- une en 2^{ème} division qui occupe actuellement la 1^{ère} place,
- une autre en 3^{ème} division, qui est classée 4^{ème}.

L'équipe 1^{ère} est toujours en challenge Aunis Saintonge et pour la première fois aborde les 16èmes de finale contre Trizay, équipe de niveau équivalent.

Le club remercie Butagaz pour nous avoir offert un équipement complet ainsi que l'épicerie Menaud, le garage Pérochain et le café bar Monget pour leur participation publicitaire sous forme de panneaux, présents à chaque rencontre.

Nous vous signalons que deux tournois sont prévus les 3 et 17 mai prochains :

Tournoi benjamins poussins, samedi 3 mai

Tournoi de sixte seniors, samedi 17 mai

Assemblée générale du foot, vendredi 30 mai à 19 heures

Pour terminer, les joueurs et dirigeants compatissent à la douleur de notre président M. Marcel Peltier et lui présentent leurs sincères condoléances pour le décès de sa mère

LA RANDONNÉE DES 4 COMMUNES

La section remise en forme et le
FOYER RURAL de BUSSAC sur CHARENTE
organisent la

3^{ème} RANDO VTT **Le dimanche 11 mai 1997**

2 itinéraires : 20 et 40 km avec relief

Inscriptions et départ : de 8h à 9h

Place d'Oron, devant la salle municipale

Parking assuré

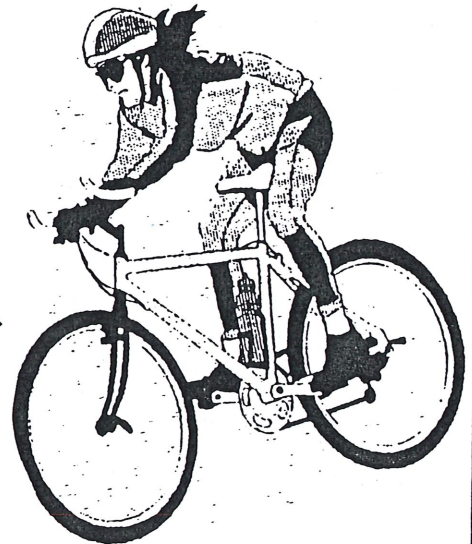
25F sur les 2 parcours - 10F jusqu'à 12 ans

Ravitaillement sur parcours au « Gros Roc »

A l'arrivée, douches, vestiaires, lavage VTT

Pot de l'amitié

**Port du casque conseillé sur les différents
parcours - Autorisation parentale pour mineur.**

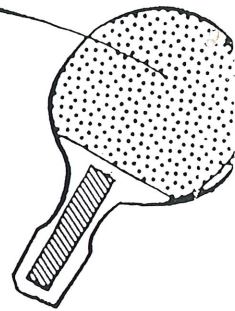


**Merci à MBK Gérard GROLEAU 9 Cours Reverseaux
17100 SAINTES - Tél. 46 74 19 03 - Fax. 46 92 29 34
VTT-CYCLES-CYCLOMOTEURS-MOTOCULTURE**



Tennis de table

bilan d'une saison presque terminée



Un rappel : cette section a été créée en même temps que le Foyer rural.

D'emblée, elle s'est tournée vers l'entraînement des jeunes enfants d'âge scolaire en vue d'une pratique sportive.

Elle est affiliée à la Fédération Française de Tennis de Table (F.F.T.T).

Equipement : une salle spécifique, au 1er étage du bâtiment Foyer rural, avec 4 tables, des raquettes et des balles d'entraînement.

Responsables de la section:

Paul Pimienta : représente la section au sein de la commission sportive du Foyer rural

Christian Audebeaud : s'occupe de la formation des jeunes

Jean-Claude Creton : secrétaire

Yannick Vezin : trésorier

Encadrement sportif :

un moniteur diplômé Brevet d'Etat, *Dominique Penot*, rémunéré grâce à la subvention obtenue par la signature d'une convention (= P.L.A.J.S) entre l'Etat et le Maire de Bussac/Charente.

Organisation et horaires des séances:

- *Ecole de tennis de table* : le mercredi de 14h à 15h30

De septembre à décembre 1996, c'est Dominique Penot qui est intervenu tous les mercredis de 14h à 15h30, avec un groupe de jeunes qui ont déjà une ou deux années de pratique.

Depuis janvier 1997, la subvention du P.L.A.J.S est épuisée, et nous n'avons pas pu

réunir les fonds nécessaires à la poursuite de l'intervention de l'entraîneur professionnel : les familles n'ont pas répondu suffisamment à une demande de participation financière de 150F pour la période de janvier à avril, somme qui aurait été de toute façon insuffisante. Et le Foyer rural n'a pas souhaité accorder une subvention complémentaire pourtant absolument nécessaire au maintien d'un entraînement régulier et de qualité (y compris pendant les petites vacances scolaires).

Le résultat, c'est que l'école de tennis de table n'a plus d'entraîneur qualifié et disponible régulièrement, et que l'animation est maintenue selon la disponibilité de C. Audebeaud et de P. Pimienta.

Cette question de la rémunération d'un animateur sportif diplômé d'état sera étudiée lors de la prochaine réunion de la commission sportive du Foyer rural. C'est une question qui concerne plusieurs sections, comme le tennis et le football, par exemple.

Nous n'avons pas pu, pour cette année, constituer un groupe de débutants (trop peu d'enfants volontaires au niveau de l'école).

- *Loisirs adultes et jeunes* : le mercredi de 18h à 20h

- *Entraînement des équipes engagées en compétition: le vendredi de 20h30 à 22h30.*

Pour cette année, nous avons constitué trois équipes en compétition officielle F.F.T.T:

- Promotion de régionale: elle constitue l'équipe "phare", constituée de 6 joueurs.

Actuellement classée 3ème dans une poule de 6 équipes, cette équipe ambitieuse de se

Foyer rural

maintenir en bonne place, voire d'accéder au niveau Régional en cas de victoire contre La Rochelle le dimanche 6 avril.

- Les "Vétérans" (à partir de 40 ans) qui ont formé une équipe de 3 joueurs très motivés, mais confrontée à des équipes plus fortes.
- Championnat "Loisirs" qui voit évoluer de jeunes joueurs ayant 2 à 3 années d'entraînement. Il s'agit pour ces jeunes joueurs d'acquérir de l'expérience au fil des rencontres.
- et une équipe de débutants non-licenciés engagée dans le championnat cantonal qui regroupe des communes proches de SAINTES (Fontcouverte, Saint Vaize, ...).

Résultats du tournoi organisé par la section tennis de table le 1er mars 1997:

-Tableau adultes (16 participants)

1er Morin Stéphane (Sablonceaux)
2ème Pimienta David
3ème Clinckemaille Benoit
4ème Vezin Yannick

-Tableau jeunes de moins de 16 ans (12 participants)

1er Tourneur Thierry (Les Gonds)

2ème Nivelet Daniel (Sablonceaux)
3ème Marouby Antoine
4ème Maillet Cyril

-Tableau jeunes de moins de 12 ans:
seulement 3 participants
Emerit Edern, Laborit Clément et Sigogne Charly.

-Tableau filles (6 participantes)

1ère Brethes Emilie
2ème Lavillauroy Aude (Les Gonds)
3ème Lavillauroy Patricia (Les Gonds)

Tournoi qui s'est déroulé sur 8 tables, dans une bonne ambiance, et avec des matchs intéressants grâce aux joueurs classés.

Merci à nos sponsors qui nous ont aidé à organiser cette manifestation :

Epicerie-tabac Christian MENAUD, Marée et coquillages Michel CHABOT à BUSSAC/CHARENTE

COOP-ATLANTIQUE, Monsieur BRICOLAGE et SPORTACUS SPORTS à SAINTES

P. Pimienta

Gymnastique volontaire



La saison continue, les cours se poursuivent avec toujours une bonne fréquentation et un niveau technique en progression, merci aux animatrices. A cette occasion nous

souhaitons un prompt rétablissement à Sylvie et qu'elle nous revienne vite, son sourire nous manque !

Les marches du lundi connaissent elles aussi le même enthousiasme et de nouveaux

marcheurs ont rejoint le groupe pour des sorties de 12 ou 13 km.

Il est temps de vous annoncer notre randonnée pédestre du 11 mai 97, avec pour nouveauté un départ de Port d'Envaux sur l'espace de la base nautique à 9 heures.

Le rassemblement est prévu à 8h30. Le parcours nous entraînera en direction de Saint-Saturnin vers le Puisac, carrières des Genivres, l'Ossandière, Cléré, Crazannes, le château de Crazannes, le château de Panloy, les bords de Charente, et retour à Port d'Envaux.

Foyer rural

Sur place un apéritif sera offert par la section et ensuite le pique nique que chacun aura pris soin d'emporter ; l'après-midi sera consacré aux jeux divers et pour les amateurs de pierres une visite surprise. A bientôt donc sur les chemins ruraux.

L'assemblée générale de la section se tiendra le 13 juin à 18h30.

JP Lajoie



**Les cours de couture sont momentanément suspendus,
pour plus amples renseignements contacter Mme Pagand.**

Jumelage

3^{ème} foire à la brocante

dimanche 1^{er} juin

Vous pourrez débarrasser vos greniers !

Nous vous attendons nombreux.

Voyage en Suisse chez nos amis d'Oron

Du 13 au 20 juillet

Si vous souhaitez vous joindre à nous,

Contactez Christiane GENAT

Tel. 05 46 74 50 22